

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRAUVES

Département de la Marne

Séance du jeudi 3 avril 2025

Nombre de membres :
En exercice : **11**
Présent : **8**
Qui ont pris part
à la délibération : **9**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune de **GRAUVES**.

Membres présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Mr LEROUX Jean-Philippe, Mme JOYON Emilie et Mr GAUCHER Jérôme.

Date de la convocation :
21/03/2025

Secrétaire de séance : Mr DOMINE Maxence

N° 19/2025 : CAUTION ET REPARATION FOYER RURAL

A plusieurs reprises, suite aux locations du foyer rural, il a été constaté que le ménage n'avait pas été effectué comme demandé et comme inscrit dans le règlement intérieur.

Le maire expose le problème au conseil municipal, qui propose de mettre en place une tarification des heures de ménage effectuées par les agents d'entretien du foyer rural.

Il est proposé d'appliquer un forfait ménage de 100€ et d'y ajouter une majoration de 20€ par heure supplémentaire de ménage effectuée.

Suite au prêt des flûtes de champagne, il arrive régulièrement que certaines soient cassées, le Maire propose de facturer 2€ par flûte cassée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'appliquer le forfait ménage de 100€** ainsi qu'une **majoration de 20€** par heure de ménage supplémentaire nécessaire.
- De **FIXER le montant de 2.00€** par flûte cassée,

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Jean-Pierre JOURNÉ